

# La lettre de la commission Régions et fédéralisme

numéro 2 - janvier 2009 : **Fédéralisme et démocratie, un projet écologiste**

Après avoir réformé la constitution en juillet dernier, Nicolas Sarkozy a mis en place un comité chargé de réfléchir à la réforme des collectivités territoriales, sous la présidence d'Édouard Balladur. Ce comité est « chargé (...) d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers » (décret n°2008-1078 du 22 octobre 2008). Si les questions posées par ce comité sont tout à fait légitimes aux yeux des Verts, les pistes lancées par l'UMP laissent craindre un réel recul démocratique et une inquiétante régression en matière de régionalisation : départementalisation des régions, élection des conseillers régionaux au scrutin uninominal, reconfiguration technocratique de la carte des régions, fin de la clause de compétence générale pour les régions, etc.

## **Subsidiarité, péréquation, régionalisme**

Face à ces débats et à ces menaces, il a paru important à la Commission Régions et fédéralisme de faire un numéro de son journal consacré en grande partie à la question des institutions territoriales. La philosophie écologiste en la matière peut être résumée en trois concepts, porteurs de trois valeurs : subsidiarité (proximité), péréquation (solidarité), régionalisme (humanité). L'horizon, le sens, de ces trois valeurs est la démocratie, et elles s'inscrivent dans une vision ascendante du pouvoir :

– Subsidiarité & proximité : Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est une forme poussée de décentralisation visant à rapprocher au maximum le pouvoir, et donc la prise de décision, du citoyen.

– Péréquation & solidarité : La péréquation est le système de transfert d'impôts entre les entités fédérées d'un État fédéral (cf. les systèmes allemand et canadien). C'est un principe de solidarité entre les régions riches et pauvres, qui prend le contre-pied de la logique néo-libérale de créer des régions en concurrence les unes avec les autres.

– Régionalisme & humanité : Pour les Verts la région est le niveau territorial méso privilégié entre le local et le continental. Mais la région, tout comme les niveaux supra et infra, doit être basée sur une réalité vécue, humaine, et non un découpage technocratique imposée aux habitants. La taille de la région est un critère non pertinent (sauf dans une optique néo-libérale ou technocratique). Ce qui compte ce sont l'histoire, la culture, les réseaux socio-économiques, la complémentarité interne, la volonté de vivre ensemble. On peut ainsi envisager une région Pays Basque de la taille d'un demi-département et une région Val-de-Loire de la taille de 9 départements.

## **Fédéralisme différencié et démocratie ascendante**

Le système politique prôné par les Verts pour mettre en application ces principes et valeurs est celui du fédéralisme différencié. Ce système prend le contre-pied radical du système centralisé jacobin. Il souhaite remplacer la pyramide des pouvoirs descendant du centre vers la périphérie et le local par une pyramide des pouvoirs ascendants de l'échelon géographiquement le plus petit à l'échelon géographiquement le plus grand, selon un principe de subsidiarité et non de hiérarchie. Ce système donnerait naissance enfin aux contre-pouvoirs territoriaux qui manquent tellement en France, une des seules démocraties occidentales dans ce cas. Rejetant l'unitarisme uniformisant qui prévaut dans ce pays, le fédéralisme différencié suggère enfin l'idée, suivant le modèle espagnol, que chaque région pourrait avoir un statut différent, des compétences différentes, en fonction de ses revendications. On pourrait ainsi envisager que des régions telles que la Corse ou la Bretagne aient un statut spécifique d'autonomie très poussée (y compris avec pouvoir législatif primaire et secondaire).

Après avoir posé notre approche spécifique en tant qu'écologistes, il faut commencer à élaborer des pistes pragmatiques et concrètes pour la mettre en pratique. Ce journal pose une première pierre dans l'approfondissement du projet territorial des Verts.

Tudi Kernalegenn

# Pour une nouvelle architecture territoriale et un fédéralisme différencié

## *Le programme des Verts*

**Le réveil citoyen, plus qu'une aspiration légitime, est le pivot d'une véritable transformation dans le sens d'un développement soutenable et solidaire, sur la base d'une prise de conscience et d'une coopération active de tous. C'est à partir de l'échelon local que la participation citoyenne est la plus à même d'impliquer chacun dans les enjeux environnementaux, sociaux et politiques. Les responsabilités doivent être exercées au sein des communautés locales et régionales et le pouvoir ne doit être délégué aux sphères plus élevées du gouvernement qu'en cas de nécessité.**

La Constitution reconnaît depuis peu les régions. Mais les dernières lois de décentralisation ont dans le même temps renforcé le rôle de leurs concurrents que sont les départements. Cette situation entraîne confusion démocratique et gaspillages et contribue dans les faits à maintenir un pouvoir centralisé fort par l'organisation de la concurrence entre ces différents niveaux de gestion territoriale.

Par ailleurs, l'expérience montre que la bonne taille de gestion démocratique des affaires publiques de proximité se situe à une échelle de 3 500 à 10 000 habitants. C'est pourquoi il convient de reconcevoir l'architecture et le découpage du territoire en collectivités locales de la façon suivante :

- ▶ Communes (avec subdivisions des entités actuelles en zones urbaines et regroupements en zones rurales, pour atteindre l'échelle susmentionnée) ;
- ▶ Regroupements de communes en « agglomérations » en zones urbaines et en « pays » en zones rurales (minimum de 50 000 habitants), tenant compte de coopérations de projets réellement pratiquées et cohérentes, et non de la seule volonté préfectorale « descendante » ;
- ▶ Régions (avec suppression des départements ou intégration comme simple échelon de gestion régionale). les assemblées administrant chacune de ces collectivités étant élues au suffrage universel direct.

### **Sortir du trou noir démocratique de l'intercommunalité**

Les structures intercommunales lèvent l'impôt, ont en main les compétences stratégiques de l'avenir et les grands budgets, mais les décisions y sont prises la plupart du temps en cercle restreint, par compromis entre élus de 2<sup>ème</sup> degré, sans être directement soumises au contrôle populaire.

Le transfert de compétences de manière uniforme au bénéfice des régions ne cadre pas avec la diversité des situations existantes et le découpage géographique actuel entre en contradiction avec certaines réalités historiques, linguistiques notamment. Il s'agit donc, d'une part, de permettre l'émergence de véritables « autonomies » à l'espagnole, échelon majeur des pouvoirs décentralisés, avec possibilité de

différenciation, entre les unes et les autres, des compétences transférées, et, d'autre part, de tenir compte des réalités historiques des territoires concernés en matière de découpage géographique.

Pour cela, il est nécessaire de créer de nouvelles entités et de procéder à des redécoupages géographiques : région basque, établissement de coopération inter-régionale occitane, collectivité territoriale à statut spécifique pour la Catalogne nord, réunification de la Savoie, de la Bretagne, de la Normandie, etc. Un transfert de compétences et d'espaces de souveraineté, ainsi que des moyens nécessaires à leur exercice, s'impose vers ces entités autonomes, de façon différenciée selon les demandes de leurs assemblées élues. En particulier, le statut spécifique de la Corse doit évoluer vers celui des autres îles de l'Union Européenne.

### **Un statut de l'élu-e local-e**

Il s'agit d'une réforme indispensable pour tous, mais surtout pour les femmes. L'ensemble des conseillers municipaux et intercommunaux doivent bénéficier d'une indemnité de fonction et d'un statut permettant à chacun, quelle que soit son origine sociale, d'accéder aux fonctions électives. Ce statut de l'élu-e local doit notamment favoriser la reconversion professionnelle après l'exercice d'un mandat électoral, garantir une protection sociale et une retraite. Un effort particulier doit être effectué en ce sens en direction des maires et adjoints des petites communes.

### **Une séparation totale des fonctions exécutives et délibératives dans les collectivités locales**

Il s'agit d'une évolution essentielle pour sortir du pouvoir quasi-absolu conféré aux maires et présidents et de la répartition ambiguë des responsabilités qui l'alimente.

Extrait du projet 2007 adopté par le Cnir

## Réforme des territoires : Les Verts-Réunion proposent !

Depuis la remise du rapport Attali qui préconisait la suppression du département pour relancer la croissance et diminuer les dépenses publiques, la question de la réforme des collectivités territoriales est régulièrement remise à l'ordre du jour par les caciques de l'UMP. Ainsi le président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale, Jean-François Copé, et le nouveau président du Sénat, Gérard Larcher, sont en voie de créer des commissions parlementaires pour proposer une refonte du « millefeuille » républicain en rationalisant l'organisation territoriale de la France. Il est vrai que les collectivités locales sont nombreuses (communes, intercommunalités, pays, départements, régions) et souvent en conflit de compétences les unes par rapports aux autres ; et finalement, c'est le citoyen qui est perdant dans ces méandres administratifs. Le Président Sarkozy n'est pas en reste puisqu'il a installé le mercredi 22 octobre le Comité pour la réforme des collectivités territoriales présidé par l'ancien premier ministre Edouard Balladur. Sans devancer les conclusions de ces aréopages, il apparaît que le parti présidentiel souhaite que les conseillers généraux, élus au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours dans le cadre des cantons, soient en même temps conseillers régionaux et que les départements deviennent des subdivisions administratives des régions.

La droite hexagonale montre à cette occasion qu'elle est en avance dans le débat. Il ne faudrait pas que la gauche apparaisse comme une force conservatrice toujours en retard. Ainsi, Les Verts doivent anticiper les évolutions de la société réunionnaise en particulier son intégration européenne et régionale dans le cadre de la mondialisation.

Les Verts-Réunion proposent une réforme territoriale pour notre île qui nécessite une réforme constitutionnelle car la droite réactionnaire a instauré lors de la réforme constitutionnelle de 2003, des verrous particulièrement bloquants, notamment l'article 73 de la Loi Fondamentale, qui empêchent quasiment toute évolution administrative de La Réunion dans le cadre constitutionnel d'aujourd'hui (par exemple, l'interdiction de lois péni).

Cette proposition s'inspire du statut actuel de Paris où le Conseil de Paris est à la fois conseil municipal et conseil général pour le même territoire où deux collectivités, la Commune et le Département de Paris, se superposent exactement. Pour notre île, il serait institué une

Assemblée de La Réunion qui remplacerait les conseils régional et général de La Réunion. Cette assemblée siègerait alternativement en conseil régional et en conseil général en fonction des compétences de chaque collectivité. La Réunion resterait donc une région monodépartementale avec deux collectivités territoriales distinctes, un département et une région, qui auraient exactement le même territoire. Mais la différence et le gain seraient qu'il n'y aurait plus qu'une seule assemblée délibérante et qu'une seule administration territoriale par fusion des administrations du Département et de la Région. Les membres de l'Assemblée de La Réunion seraient élus pour une majorité d'entre eux au scrutin de liste régionale à la représentation proportionnelle, pour assurer une juste

représentation des courants politiques, et pour une minorité d'entre eux au scrutin majoritaire dans le cadre des cantons, pour assurer un lien entre l'élus et le territoire. Il faudrait alors nécessairement procéder à un redécoupage cantonal.

Pour ce qui concerne les champs de compétences du Département et de la Région, Les Verts souhaitent profiter de ce regroupement pour approfondir la compétence de coopération régionale et l'expérimentation

législative, par exemple dans le mieux disant écologique (politique énergétique, consommation, habitat et transport).

Par ailleurs, Les Verts militent pour un renforcement de la démocratie locale avec un découpage communal. Aux quatre coins de l'île existent des entités humaines et territoriales viables qui pourraient très bien être des communes à part entière. Il est nécessaire de rapprocher les élus municipaux des citoyens et de faire de la commune un outil de démocratie de proximité.

Enfin, toujours dans un souci de démocratie et de transparence, les Verts réclament l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires des intercommunalités, dotées de compétences de plus en plus importantes. Les élections municipales et communautaires auraient lieu le même jour étant donnée la cohérence entre politiques municipales et intercommunales.

Vincent Defaud  
Secrétaire régional des Verts Réunion



# Pour I Verdi Corsi il faut rouvrir le dialogue concernant l'évolution institutionnelle de la Corse

## La reconnaissance politique de la « question corse » demande du courage politique

Rappelons les initiatives du PS qui a mis en place :

- Le premier Statut pour la Corse de 1982, avec la mise en place de la première Assemblée de Corse, porté par Gaston Defferre.

- Le second Statut de la Collectivité Territoriale de Corse de 1991, dit Statut Joxe, dont le projet contenait la mention de « peuple corse » adoptée par le Parlement mais rejetée par le Conseil Constitutionnel.

- La concertation avec tous les élus de l'Assemblée de Corse à partir de Décembre 1999, dans le cadre du Processus de Matignon impulsé par Lionel Jospin, Premier ministre, puis stoppé par la défaite de la Gauche aux Présidentielles de 2002.

Sur ce point il est utile de rappeler les positions courageuses de Dominique Voynet, qui s'était exprimée deux mois auparavant (Septembre 1999) en faveur de l'ouverture de véritables discussions politiques sur l'avenir de l'île. Et en Août 2000, Dominique se déclarera favorable à un statut d'autonomie pour la Corse.

Le PS a donc déjà pris en considération la nature politique de la Question corse. Mais aujourd'hui, ne voulant (peut-être) pas déplaire aux caciques PRG, clanistes et jacobins, le PS s'appuie sur le vote négatif lors du référendum de Juillet 2003 sur la réforme des institutions de la Corse, pour refuser d'envisager de nouvelles discussions sur l'avenir institutionnel de la Corse.

## Comment un parti de gauche peut-il se référer à une expérimentation de Nicolas Sarkozy qui s'est soldée par un échec ?

Pour mémoire, dans le cadre de la décentralisation il s'agissait alors de mettre en oeuvre une simplification administrative, remplaçant les Conseils généraux par des Conseils départementaux aux compétences plutôt floues tout en consacrant la Collectivité Territoriale de Corse comme principal organe de décision politique en Corse.

Après réflexion, I Verdi Corsi ont décidé de se prononcer en faveur du texte de ce référendum, qui constituait une petite avancée, en permettant la simplification administrative de l'organisation actuelle des collectivités publiques, d'autant plus que la Corse ne compte que 275 000 habitants.

Concernant le résultat du scrutin de Juillet 2003, il

est utile de rappeler que le « NON » l'a emporté avec 50,2% des voix contre 49,8% pour le « OUI » soit environ 1 500 voix d'écart.

## Il y a plusieurs explications quant à la victoire du « NON »

1°) Aucun véritable débat politique n'a été organisé autour du texte imprécis du référendum par ceux qui l'ont initié, et encore moins par ceux qui s'y sont opposés de façon particulièrement démagogique.

2°) Ce « non » illustre le désaveu du gouvernement Raffarin-Sarkozy, après les dures manifestations du printemps en Corse contre la réforme des retraites de la fonction publique.

3°) La campagne alarmiste qui a été menée par les Conseils généraux, véritables nids du clan, à majorité PRG, qui craignant de voir ainsi disparaître leur rente de situation, se sont efforcés d'accréditer l'idée que le « oui » au référendum constituait une étape décisive en faveur de l'indépendance de la Corse.

4°) Le chantage qui a été exercé directement auprès des personnels des Conseils généraux :

- en Corse du sud. un courrier adresse par le Président PRG du Conseil général à chacun des 650 employés leur affirmant que la disparition du Conseil général aurait des incidences sur leur carrière.

- en Haute-Corse, un véritable climat d'intox laissait entendre que la majorité des huit cent employés résidant à Bastia devraient déménager à Ajaccio avec leurs familles si le « oui » l'emportait. C'est à Bastia également que le député-maire PRG Emile Zuccarelli a fait accrocher une immense banderole sur la façade de la mairie de Bastia : « Bastia dit NON au referendum »

5°) L'abstention de très nombreux nationalistes corses, pourtant par définition favorables à une forte avancée institutionnelle ; mais Chirac avait déclaré dans son intervention télévisée que cette réforme ancrerait la Corse dans la République et Sarkozy qu'il n'y aurait plus d'autre réforme institutionnelle pour les vingt ans à venir.

6°) L'arrestation d'Yvan Colonna la veille du scrutin (et 4 ans après le début de sa cavale) - que Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, présenta comme une preuve de son efficacité tout en sablant le champagne à grands renforts d'images très médiatisées.

7°) Les propriétaires de résidences secondaires



inscrits sur les listes électorales qui ont voté majoritairement pour le « non » car ils voyaient dans le « oui » une dérive de la Corse vers l'indépendance qui aurait pu avoir des conséquences sur leur patrimoine.

Au vu de ces différents éléments, il apparaît infondé et manipulateur d'affirmer que la victoire du « non » exprime de façon réellement démocratique le refus par la Corse de toute évolution institutionnelle.

### **Un acte politique majeur en 1990**

Il est important de rappeler qu'en 1990 le PS avait co-rédigé avec une douzaine d'organisations politiques – parmi lesquelles I Verdi Corsi – une plateforme en dix points où figuraient notamment :

- La reconnaissance juridique du peuple corse
- La coofficialité de la langue corse avec la langue française
- La suppression des départements et la dissolution des Conseils généraux
- L'élaboration et la mise en place d'un code des investissements permettant au Peuple corse de maîtriser son patrimoine foncier, marin, économique, écologique et culturel.

Malgré cela, le contenu du Statut Joxe en 1991 se situera très en deçà du texte de cette plateforme.

### **La déclaration essentielle de Lionel Jospin en mai 1996**

Aussi nous considérons que le PS doit s'inspirer de ce qu'a déclaré Lionel Jospin le 28 mai 1996 dans *Le Figaro* : « Il n'est pas évident que le maintien de deux départements dans une île de 250 000 habitants soit un gage d'efficacité et de démocraties. Il n'est pas interdit de s'inspirer de l'exemple d'autres îles (méditerranéennes ou d'outre-mer) pour concevoir un statut original donnant à la Collectivité de Corse des pouvoirs autonomes dans la République ».

Le Processus de Maignon enclenché en Décembre 1999 aurait pu aller dans cette direction.

### **De la nécessité d'un véritable pouvoir législatif pour la Corse**

La Corse doit pouvoir exercer des compétences législatives pour maîtriser son avenir, comme la quasi totalité des îles de l'Union Européenne. Cela est d'autant plus vital et urgent si l'on se réfère au phénomène grandissant d'occupation des territoires littoraux tant par le tourisme que par une population argentée qui vient vivre sa retraite au soleil. Les territoires insulaires de par nature plus fragiles, sont particulièrement menacés par cette spéculation immobilière touristique qui s'intensifie (cf. le rapport de



l'Agence Européenne pour l'Environnement du 3 Juillet 2006 et la Résolution concernant les Petites Iles de la Méditerranée, adopté par le Réseau Vert Méditerranéen, réuni à l'île d'Elbe les 13 et 14 Juin 2006).

Ainsi la Région autonome de Sardaigne, forte de son pouvoir législatif, a soumis l'attribution des permis de construire dans une bande littorale de deux mille mètres a des conditions très rigoureuses notamment en interdisant le mitage du territoire et en préservant les zones agricoles de toute construction non liée à l'activité agricole. De plus le gouvernement autonome de Sardaigne a instauré des mesures de taxation spécifiques aux résidences secondaires.

### **Le constat est évident**

Face à la « baléarisation » et à toutes les dérives qu'elle engendre du point de vue environnemental, social, agricole, culturel et sociétal, à terme, seuls les territoires, notamment insulaires, dotés de compétences législatives peuvent traiter ces questions dans le cadre d'un débat de société propre à dégager rapidement les mesures appropriées au niveau local.

Un tel débat de société est indispensable en Corse où la cherté du marché immobilier, en constante augmentation, rend de moins en moins possible l'accès de la population locale à la propriété immobilière ou même à la simple location.

Les compétences législatives doivent stimuler une critique constructive et la mise en responsabilité citoyenne au niveau local sur les grands choix qui engagent l'avenir de la Corse.

Rappelons que Camille de Rocca Serra, président de l'Assemblée de Corse, peu soucieux de préserver la Loi Littoral et téléguidé par Nicolas Sarkozy, a affirmé dans le « Monde » du 2 Avril 2006, vouloir « désanctuariser » la Corse, en passant de 12% à 20% de zones construites sur le littoral (alors que les zones urbaines et périurbaines incluses dans les 12% représentent la partie du linéaire côtier déjà construit).

I Verdi Corsi  
Aiacciu, le 10 octobre 2006

## Abkhasie, Kosovo, Ossétie du Sud : quelle sortie de crise ?

La brutale initiative de la Russie en Georgie à l'été 2008 a créé une situation nouvelle dans les rapports internationaux. C'est la fin de la période post-soviétique. Cela a été dit et écrit. Mais qu'est-ce qui a fondamentalement changé ?

L'ère post-soviétique était marquée par le fait que les États-Unis avaient gagné la guerre froide. Il n'y avait plus qu'un seul Super-Grand. Le malheur est que les néo-conservateurs de l'administration Bush au pouvoir à Washington aient tenté, à la faveur de leur supériorité militaire, de remodeler le monde selon leurs objectifs idéologiques, au lieu d'en profiter pour régler les questions nouvelles de souveraineté qui se sont posées à la suite de l'éclatement de l'U.R.S.S. et de la Yougoslavie, et ce de façon équitable, dans le cadre d'accords internationaux. Ils ont remis en cause unilatéralement la souveraineté de l'Irak. Un certain nombre d'esprits s'en sont réjoui au nom d'un très mal défini droit d'ingérence qui serait supérieur à la souveraineté des États. Il est curieux que ce soient les mêmes acteurs médiatiques qui aient stigmatisé l'intervention Russe avec le plus de virulence.

La deuxième racine de l'impasse théorique dans laquelle nous nous trouvons est bien entendu la reconnaissance unilatérale par les occidentaux de l'indépendance du Kosovo. La légalité internationale n'a pas été respectée puisque la Serbie est un état souverain membre de l'O.N.U dont l'intégrité territoriale doit être, dans ce cadre, garantie. L'intervention russe en Géorgie a révélé que l'hégémonie américaine était plus apparente que réelle. La faillite de la politique des Etats-Unis est telle qu'ils ont dû laisser les Européens se débrouiller seuls face aux Russes. Ceux-ci n'ont pu qu'entériner le nouveau rapport de force en se contentant de demander aux Russes de retourner sur leurs positions antérieures. Ils ne pouvaient pas faire plus, aucune menace de sanction ou de rétorsion n'étant possible, pétrole oblige. La nouveauté est que désormais les Abkhases et les Ossètes occupent la totalité de leurs territoires nationaux, et on voit mal pourquoi ils rendraient aux Géorgiens les zones nouvellement conquises.

En résumé les occidentaux sont non seulement en difficulté en terme de rapport de force, mais aussi dans une impasse diplomatique : il n'y a aucun argument sérieux à opposer aux Russes quand ils invoquent les précédents dont nous avons parlé. Il n'est plus resté aux politiques, aux médias, aux experts occidentaux, qu'à bâtir une construction idéologique du problème. Ils nous ont



expliqué les visées séculaires des Russes, qu'ils ont toujours écrasé et bafoué la Géorgie. Ce qui est vrai, mais n'autorise en aucun cas la Géorgie à faire précisément la même chose vis-à-vis des Abkhases et des Ossètes. Il s'agit aussi de dévaloriser l'Abkhasie et l'Ossétie : ce ne sont que de vagues territoires peuplés de russo-phones dirigés par des mafieux. Ce ne sont que des confettis fabriqués par Staline. Mais paradoxalement on dit aussi que sans eux la Géorgie n'est plus viable.

Si nous voulons faire progresser le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous devons naviguer entre Charybde et Scylla. La légalité internationale étant préférable aux prétentions militaires du plus fort et aux prétentions pseudo-humanitaires des thuriféraires du droit d'ingérence, elle est inviolable, mais non pas intangible. Comment la faire évoluer à la faveur de cette crise ? La difficulté étant de ne pas déclencher automatiquement le veto des Etats qui ont de bonnes (ou plutôt mauvaises) raisons de s'y opposer. Il ne s'agit en aucun cas de nier l'instrumentalisation des républiques séparatistes par Moscou, ni d'excuser en quoi que ce soit les actions politiques de leurs dirigeants, ni de sous-estimer le danger des actions russes dans le Caucase et en Ukraine. Il s'agit de la reconnaissance internationale de l'Abkhasie et de l'Ossétie du sud. Les observateurs avisés savent bien qu'on devra résoudre le statut des deux républiques séparatistes en même temps que celui du Kosovo.

C'est en particulier ce qu'a préconisé Bernard Guetta dans sa chronique parue dans le numéro de *Libération* daté du 3 Septembre 2008. Toutefois si nous partageons les prémisses de son article nous en tirons des conclusions diamétralement opposées. En effet, Bernard Guetta, fidèle à lui-même, s'est toujours opposé à la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo, généra-

trice selon lui d'instabilité et de sécessions en cascade. Il soutient l'initiative de la Serbie qui se propose de demander à la cour internationale de justice de se prononcer sur la légalité de la reconnaissance de l'indépendance de sa province kosovare par les occidentaux. Il pense que les juges donneront raison à la Serbie, que la Georgie pourra faire de même et obtenir un succès identique, ce qui remettra - je cite - les compteurs à zéro en Europe en effaçant deux décisions aventureuses.

Sauf qu'on n'efface pas des problèmes aussi douloureux et aussi compliqués d'un coup de baguette magique et qu'il n'est ni possible ni souhaitable de revenir au statu quo ante. Sauf que l'aventurisme pourrait être justement d'inciter la Russie à saisir cette même cour pour lui demander de statuer sur la légalité de la cession par l'U.R.S.S. de la Crimée à l'Ukraine en 1954. Depuis, l'assemblée générale des Nations-Unies a adopté une résolution de la Serbie pour solliciter l'avis de la cour. Gageons toutefois que celle-ci ne va pas se hâter !

Arrivé à ce stade de la réflexion, il n'y a plus qu'une seule solution : la reconnaissance simultanée et négociée de l'indépendance du Kosovo par la Serbie et de celles de l'Ossétie du sud par la Géorgie. C'est la seule façon de sauver ce qui peut l'être, à commencer par le retour des réfugiés et la garantie d'un statut pour les minorités. Le divorce de velours de la Tchéquie et de la Slovaquie, ou la séparation pacifique, suite à un référendum, du Monténégro de la Serbie ont ouvert la voie, au grand dam de la communauté internationale, très attachée à la politique de l'autruche. L'arrivée au pouvoir de l'administration Obama ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité.

Nous préconisons donc la réunion d'une conférence internationale ad hoc. Cette conférence traiterait de tous les problèmes territoriaux en suspens entre les occidentaux et la Russie : Transdnistrie, statut du port de Sébastopol, stationnement de la flotte russe dans la mer Noire, envoi d'observateurs européens en Tchétchérie (Tchéchénie), questions de souveraineté dans l'Arctique. Ce qui apparaît de prime abord comme un marchandage est en fait l'avancée théorique que nous évoquons supra. La fin de l'U.R.S.S. avait été rendue possible par l'accession à la souveraineté internationale de ses 16 républiques constitutives qui avaient théoriquement le droit à la sécession. La Tchétchénie pour son malheur n'avait pas ce statut mais celui de république autonome à l'intérieur de la Russie. Le fait qu'une conférence internationale reconnaisse l'indépendance de deux républiques autonomes d'une ex-république soviétique (la Géorgie) et d'une région autonome d'une ex-république yougoslave (le Kosovo), constituerait un précédent. Ce précédent donnerait une base théorique à la question de l'indépendance de

l'Itchkérie, république autonome d'une autre république ex-soviétique (la Russie). Par contre, l'attentisme pourrait conduire à une partition du Kosovo sur des bases ethniques, ce qui aurait une incidence fâcheuse sur toutes les républiques du Caucase du Nord.

Alain Rouat

## Une structure inter-régionale pour l'Occitanie

L'Occitanie est la plus vaste des entités historiques et linguistiques de l'Hexagone, dont elle recouvre un tiers du territoire. La diversité du Pays d'Oc concerne ainsi 7 régions métropolitaines. Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Limousin sont entièrement occitanes. Languedoc-Roussillon (moins sa partie catalane), Aquitaine (moins sa partie basque) et Auvergne (moins l'Allier) le sont pour l'essentiel. Rhône-Alpes a quant à elle deux départements occitans, Drôme et Ardèche.

Envisager la fusion de ces collectivités en une seule paraît hors de portée. Aussi l'idée a-t-elle germé de susciter la création d'un établissement public de coopération inter-régionale pour mener des politiques transoccitanes. Cette idée a été reprise dans le programme des Verts en 2007.

Pour tenter d'en cerner les enjeux, la commission Régions & fédéralisme a organisé aux Journées d'Eté de Toulouse en 2008 un atelier sur cette question. Y ont participé des responsables représentatifs de l'occitanisme associatif et politique. Les débats ont porté surtout sur les compétences à transférer à cet outil supra-régional. Les uns ont envisagé avec ambition de le doter de pouvoirs et moyens conséquents, tant en matière de transports (Nice-Bordeaux en train, quelle aventure, à travers les différentes branches de l'étoile ferroviaire construite depuis Paris !) que d'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique, tandis que les autres, selon l'adage « qui trop embrasse mal étreint », préféreraient que les efforts d'une telle structure nouvelle soient concentrés sur la politique linguistique et culturelle en faveur de l'occitan, trop timide, voire inexistante, dans la plupart des Conseils régionaux concernés.

Toutefois, une évolution institutionnelle de taille, celle permettant d'avancer vers le « fédéralisme différencié » désormais porté par Les Verts, s'avère nécessaire pour qu'au moins la première de ces deux hypothèses puisse être envisagée. La réforme annoncée pour 2009 ira-t-elle jusque là ? Travaillons-y en tous cas.

Silvain Pastor

## Le « fédéralisme différencié », idée nouvelle des Verts

Le programme des Verts validé en 2007 par le Cnir introduisait dans sa partie « Des institutions et une société à démocratiser » l'idée de « fédéralisme différencié » (voir p. 2 de ce journal). Cette introduction peut être considérée comme le fruit d'échanges de fond avec nos partenaires de Régions et Peuples Solidaires. Une plénière était même organisée aux Journées d'Eté de 2005 à Grenoble, durant laquelle Gustave Alirol, leur président, avait longuement développé ce concept, repris et adapté ensuite par le groupe de travail sur les institutions créé à la même époque au sein des Verts.

### Pourquoi « différencié » ?

Le fédéralisme est un concept approprié de longue date par l'écologie politique, dans le cadre du couple indissociable « local-global » qui la fonde. Le souci conjoint de proximité des lieux de décision et de solidarité transrégionale dans la construction d'une société démocratique entre en effet en résonance avec l'idée que l'action sur l'environnement là où l'on vit a toujours des répercussions à l'échelle de la planète entière et réciproquement.

Ce qu'apporte à ce concept l'adjectif « différencié » (ou « asymétrique » selon la théorie politique) est simple : il s'agit de reconnaître qu'une entité fédérée ne doit pas fonctionner nécessairement selon les mêmes modalités qu'une autre. Les institutions françaises ne confèrent pas à une région la possibilité de se doter de compétences différentes de ses homologues. La tradition jacobino-bonapartiste fait là encore prédominer un principe administratif unitariste. Les Verts, eux, veulent désormais permettre des statuts diversifiés, adaptés aux spécificités des territoires, sur le modèle des « autonomies » espagnoles ou des régions italiennes (Sicile, Sardaigne, Aoste, Bas-Tyrol), comme a pu déjà en bénéficier, certes timidement, la Corse.

### Pour des régions disparates et aux compétences variables

Il faut en finir avec le découpage géographique technocratique des régions françaises. Au choix

d'homogénéité de tailles qui prévaut aujourd'hui, il faut préférer celui du sens en termes vécus et humains, c'est-à-dire historiques, socio-économiques, culturels, linguistiques. Peu importe qu'une région puisse conserver sa douzaine de millions d'habitants, comme l'Ile-de-France, tandis que d'autres seraient aussi petites qu'un département, voire qu'un demi-département actuel, comme dans les cas catalan ou basque. Pour ces derniers, c'est la perspective de coopérations transfrontalières renforcées avec leurs équivalents d'outre-Pyrénées qui doit primer. L'Alsace, elle, doit pouvoir jouer de sa communauté avec la Rhénanie et la Suisse Alémanique, comme la Bretagne réunifiée avec les autres régions atlantiques d'Europe. Picardie, Lorraine, Bourgogne sont aussi des régions qui font sens, contrairement au Centre ou aux Pays-de-la-Loire, à redécouper et/ou fusionner dans une région Val-de-Loire.

Permettre la différence, c'est aussi accepter que les assemblées et exécutifs régionaux n'exercent pas les mêmes responsabilités, dans les mêmes conditions. Certaines doivent pouvoir aller jusqu'à élaborer leurs propres réglementations (ou « lois régionales »), dans le respect des normes nationales, européennes et internationales, ou choisir de s'associer librement entre elles, comme dans le cadre de la structure de coopération interrégionale occitane que nous envisageons (voir p. 7 de ce journal).

### Un projet pour 2009

Forts de l'approfondissement de leur arsenal conceptuel qu'a constitué l'adoption de l'idée de « fédéralisme différencié », Les Verts doivent à présent travailler à des propositions concrètes et précises en vue des débats qui émailleront l'année 2009 autour de la réforme des institutions territoriales annoncée par Sarkozy. Leur commission Régions & fédéralisme sera en première ligne pour y participer.

Silvain Pastor et Jean-Charles Valadier

## Pour contacter la Commission Régions et fédéralisme

**Responsable de la commission :**  
Tudi Kernalegenn  
tudi.kernalegenn@gmail.com  
06 30 18 66 72

**Secrétaire général de la commission :**  
Silvain Pastor  
s.h.pastor@wanadoo.fr  
06 13 19 77 21

**Le site internet de la commission : <http://regions-federalisme.lesverts.fr/>**

**Inscrivez-vous à notre liste de débats : [comm.regions-federalisme@listes.lesverts.fr](mailto:comm.regions-federalisme@listes.lesverts.fr)**